

Livret d'accueil

Formation Professionnelle Continue

Spécialisée ESMS



Janvier 2026

Table des matières

Pourquoi un OF spécialisé pour les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) ?.....	3
Situation géographique – plan d'accès	3
Accueil et suivi des stagiaires	4
Moyens logistiques.....	5
La charte du stagiaire	6
Consignes de sécurité.....	6

Pourquoi un OF spécialisé pour les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) ?

L'accompagnement du public fragilisé ou dépendant fait face à des enjeux stratégiques majeurs :

- Recruter et intégrer de nouveaux talents pour faire face à une demande en forte croissance.
- Améliorer les conditions de travail et l'attractivité des métiers (notamment vis-à-vis des jeunes actifs).
- Se professionnaliser pour répondre à l'augmentation des exigences et aux profondes mutations des métiers de service.

La formation est un élément de reconnaissance et de soutien aux équipes opérationnelles permettant d'améliorer le professionnalisme de la prise en charge du public accompagné et la qualité de vie au travail des équipes.

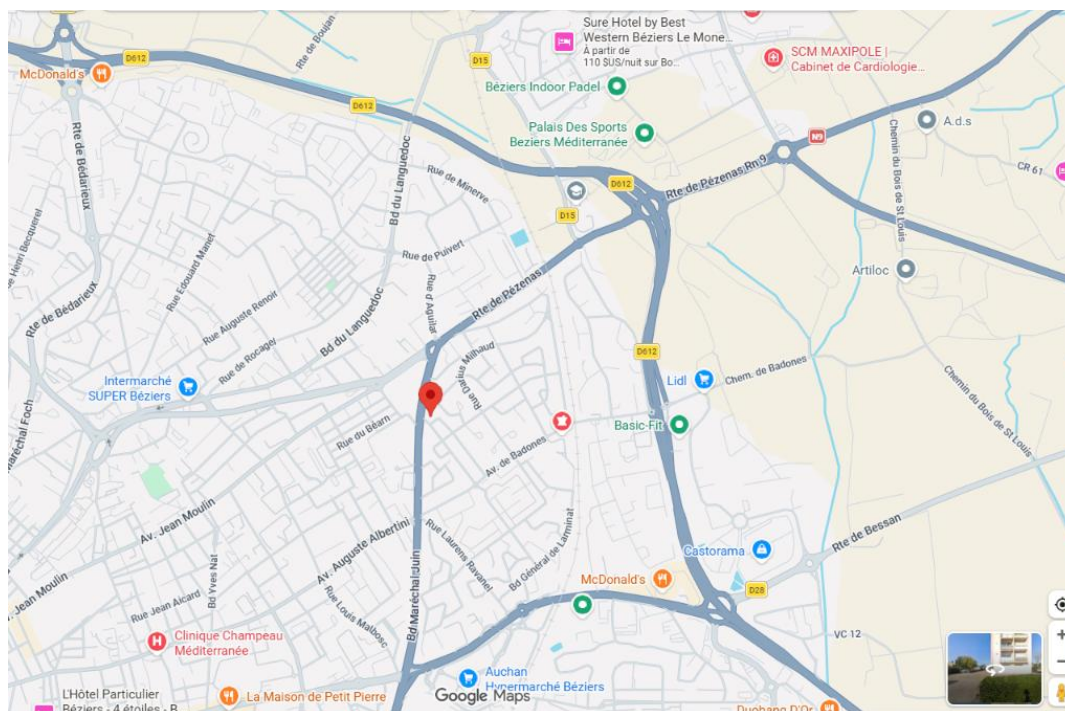
Nous développons notre offre de formation avec les ambitions suivantes :

- Proposer des formations professionnelles d'un haut niveau de qualité s'appuyant sur des intervenants ayant une expérience mixte de formateur et de professionnel de terrain dans l'accompagnement du public fragilisé ou dépendant.
- Concevoir des programmes associant théorie, mises en situation et échanges sur les bonnes pratiques professionnelles.
- Personnaliser nos propositions d'intervention selon votre besoin, vos contraintes d'organisation et vos spécificités.

Situation géographique – plan d'accès

L'accueil des stagiaires se fait, à Béziers, au 44 rue Alfred CORTOT (*).

Coordonnées GPS : 43.354650260593395, 3.239845386365104





(*) En fonction du nombre de stagiaires et de la spécificité pédagogique de la formation, le formateur pourra préférer accueillir les participants dans des locaux plus appropriés. Dans ce cas, le lieu occasionnel sera précisé sur les convocations.

Accueil et suivi des stagiaires

Les stagiaires, inscrits à une formation, doivent se présenter à l'adresse indiquée sur la convocation, 15 minutes avant l'heure de début de la session.

Pendant toute la durée de la formation, les horaires à respecter seront les suivants :

Matin : de 9h00 à 12h30 (pause de 10min vers 10h30)

Après-midi : de 13h30 à 17h00 (pause de 10min vers 15h30)

Sauf si la convocation spécifie d'autres horaires.

En cas d'absence ou de retard à la formation, le stagiaire devra en avvertir le formateur.

Les stagiaires doivent se conformer au programme pédagogique qui est communiqué conjointement à la convocation.

La méthode pédagogique des formations est généralement une alternance entre exposés théoriques, démonstrations avec supports adaptés (films, présentations, brochures...), échanges de pratiques professionnelles et mises en situation.

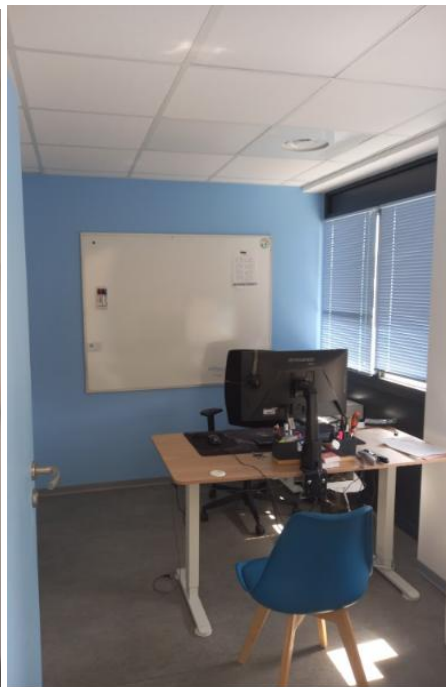
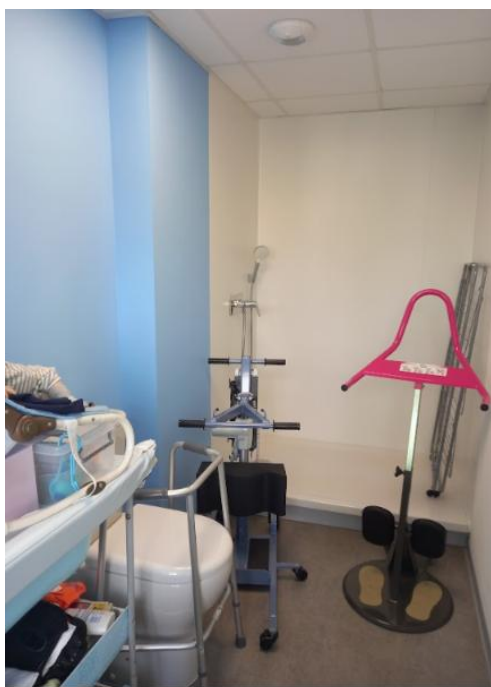
La formation étant généralement sanctionnée par une attestation de formation, le stagiaire devra se conformer aux exercices qui ont pour objectif d'évaluer son niveau à l'entrée et à la sortie du dispositif qui a pour objectif pédagogique l'amélioration des connaissances et des compétences professionnelles.

Moyens logistiques

Pour chaque session, un espace adapté à l'activité de formation est proposé au groupe de participants en présence.

Cet espace prévoit en général :

- Un emplacement suffisant pour chaque participant,
- Un emplacement pour le poste formateur, visible de tous les participants,
- Un vidéo projecteur,
- Le matériel nécessaire aux explications du formateur,
- Un appartement pédagogique permettant la mise en situation dans les différents espace de vie d'un domicile (cuisine, chambre, toilettes, salle de bain)
- l'infrastructure logistique minimum nécessaire (prises électriques, connexion internet/wifi...)



Espace prévu pour les pauses

En fonction du lieu d'accueil choisi, un espace dédié aux pauses est proposé.



Formation « en intra » chez le client

En cas de formation programmée dans les locaux du client, les conditions précédemment citées doivent représenter une référence idéale

La charte du stagiaire

Droits et devoirs des participants

L'apprenant doit prendre connaissance du règlement intérieur et s'y conformer. Acteur et observateur, l'apprenant réalise des transmissions écrites et orales. Chaque apprenant est tenu au respect de la discrétion professionnelle (à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement choisi), et des droits des usagers.

Nous veillons plus particulièrement sur le respect :

- de l'usager en tant que personne,
- des règles d'hygiène (tenue propre, respect des matériels et mobiliers),
- des règles de civilité.

L'apprenant est acteur de sa formation. La richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre, de son implication et de sa curiosité.

Consignes de sécurité

Chaque apprenant doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation,

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par l'apprenant accidenté ou les personnes témoins de l'accident au responsable de la formation ou son représentant.

Les apprenants ne devront en aucun cas introduire des produits de nature inflammable ou toxique.

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des sorties de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous. Les apprenants sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par le formateur ou par un salarié de l'établissement.